
Règlement de la Passerelle Dance Studio

Année 2025-2026

Accès aux cours

Pour suivre les cours, chaque membre doit avoir pris connaissance du présent règlement.

Ponctualité et tenue

Merci d'arriver à l'heure (le studio ouvre 10 minutes avant les premiers cours). La tenue réglementaire comprend :

- Cheveux attachés et absence de bijoux.
- Uniforme officiel disponible chez Absoludanse (Rue du Postillon 14, 1180 Bruxelles – 02 347 06 75 – <https://www.absoludanse.be>).
- Tuniques selon le niveau et collants roses pour le classique, pantalon noir stretch pour le contemporain.
- Chaussons avec élastiques cousus (et pointes dès le niveau 4).
- Tous les vêtements et chaussures doivent être marqués au nom de l'élève.

Cotisations et inscriptions

L'inscription se fait via le site www.lapasserelledancestudio.be, dans la page « Inscriptions ». Les cotisations doivent être réglées au plus tard le 15/09 pour le 1er semestre et le 1/02 pour le 2^{ème} semestre sur le compte IBAN BE86 7512 1284 8150 au nom de « Je danse donc je suis » avec comme communication : Nom et prénom de l'élève, Classe et jour(s) de cours.

Comportement et sécurité

Calme et discrétion sont demandés dans tous les espaces. Les chaussures doivent être retirées dans le sas. Les parents sont responsables de leurs enfants en dehors des heures de cours. Il n'y a pas d'assurance de type « individuelle accident ». Nous vous conseillons donc de contacter votre assureur si vous souhaitez souscrire à une telle couverture. La salle est strictement réservée aux danseurs et les parents ne sont pas autorisés à filmer ou photographier.

Niveaux et progression

L'attribution du niveau est décidée par la direction. À partir du niveau 3, la participation à deux cours hebdomadaires est obligatoire.

Spectacles et droits à l'image

La participation aux spectacles n'est pas obligatoire mais fait partie intégrante de l'apprentissage. Aucune participation financière n'est demandée pour les costumes ou les répétitions. La participation aux spectacles exige une assiduité tant aux cours qu'aux répétitions. Les photos et vidéos peuvent être utilisées pour la communication de l'école sauf opposition écrite envoyée par recommandé à l'ASBL.

Christine Matthée

